

SOCOPA VIANDES
Société par Actions Simplifiée au capital de 76 500 000 EUROS
Siège social : ZI de Kergostiou – 29300 QUIMPERLE
SIREN 508 513 785 RCS QUIMPER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 8 DECEMBRE 2010

L'An deux mille dix, le 8 décembre à 10 heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société SOCOPA VIANDES, société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 76 500 000 EUROS, se sont réunis aux bureaux de la société INTERPRAL ULYSSE à PARIS, sur la convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence signé par les Membres du Conseil de Surveillance à leur entrée en séance que sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Pierre HEUSELE,
- Monsieur Patrick BIGARD,
- Monsieur Philippe BIGARD,
- Madame Pascale CAUDAN,
- Madame Roselyne BIGARD,
- La société AGRIAL, représentée par Monsieur Jean-Marie MEULLE,
- La société COOPAGRI BRETAGNE, représentée par Monsieur Denis MANAC'H,
- La société SOCAVIAC, représentée par Monsieur Henri-Emmanuel JOURNE.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Membres du Conseil de Surveillance, peut valablement délibérer.

Ont été également convoqués les Censeurs : la société SOFIPAR, la société CAVAC et la société EMC2.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HEUSELE, Président du Conseil de Surveillance.

Les fonctions de secrétaire sont assumées par Monsieur Philippe BIGARD.

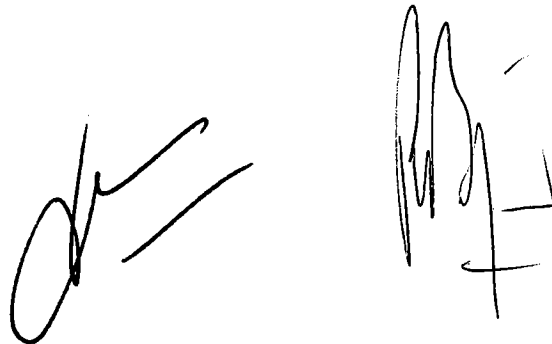


CHANGEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE SOFIPAR, CENSEUR

Le Conseil de surveillance prend acte du changement de représentant permanent de la société SOFIPAR, Censeur, et de la nomination de Monsieur Olivier DE PELET, demeurant 99 boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE, en remplacement de Monsieur Hervé DELACHAUME, ce pour la durée des fonctions de la société SOFIPAR.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président et au moins un des Membres du Conseil de Surveillance présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'O' followed by a horizontal stroke. The signature on the right is a more complex, cursive signature with multiple loops and a vertical stroke at the end.